

ACTIVITÉS DU MUSÉE

Ce musée n'est pas un lieu de nostalgie figé, mais un témoignage rendu vivant sur l'école 1930, cette école de la République qui fut le cœur de nos villages.

Plongez dans ce passé pour un retour vers le futur.

Dans la salle de classe reconstituée avec un maximum d'authenticité, l'animatrice évoque, suivant l'âge de l'auditoire, la vie de l'écolier de cette époque, son matériel scolaire, les objets de la classe... Une leçon d'écriture à la plume et à l'encre violette ou une dictée sont proposées.



Imprimé par la MGEN



Ancienne école publique de Bogros
30, rue Louis Aragon
63750 MESSEIX



Un musée qui a de la classe



Tél : 04 73 21 45 06
Mail : mera63@orange.fr
Site : musecole1930messeix.fr

Une table ronde
Conférence-Débat
**Au Musée de l'École
Rurale 1930
de MESSEIX**

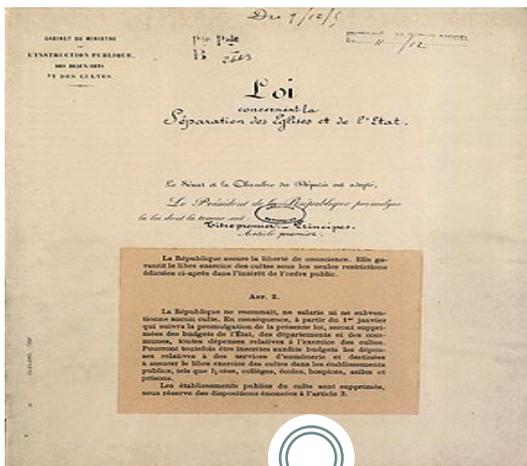
**27 septembre 2025
15 h**



*La Laïcité de l'école
Ou
L'école de la Laïcité*



Entrée gratuite



L'essentiel de la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905

Le contenu de la loi

La loi de 1905 proclame en premier lieu la **liberté de conscience** : "La République assure la liberté de conscience". Elle a pour corollaire la **liberté religieuse**, la liberté d'exercice du culte et la non-**discrimination** entre les religions.

Le régime de séparation

Le régime de séparation a plusieurs conséquences, prévues par la loi : **le budget des cultes est supprimé**, les établissements publics du culte, jusque-là chargés de la gestion des cultes, **sont remplacés par des associations cultuelles**, créées par loi. **les règles concernant le régime de propriété des édifices cultuels sont redéfinies.**

La police des cultes

La loi met en place un certain nombre de règles permettant d'**encadrer les manifestations religieuses dans l'espace public**

« La loi doit protéger la foi, aussi longtemps que la foi ne prétendra pas dire la loi »
Aristide BRIAND

EN INTENTION...

L'école laïque trouve ses racines dans les efforts de la révolution française, qui a cherché à établir une éducation accessible à tous, de garantir l'égalité des droits et des chances pour tous les élèves, indépendamment de leur origine sociale, religieuse ou culturelle.

En favorisant un environnement où la diversité est respectée et valorisée, l'école vise-t-elle à promouvoir l'inclusivité, permettant ainsi à chaque élève de s'épanouir dans un cadre d'apprentissage sécurisé et stimulant ?

Par ce biais, l'école laïque contribue-t-elle encore à former des citoyens éclairés, capables de vivre ensemble dans une société républicaine pluraliste ?

DES EXEMPLES CONCRETS DE PRATIQUES PÉDAGOGIQUES SERONT PRÉSENTÉS POUR FAVORISER UN DIALOGUE CONSTRUCTIF AUTOUR DE LA LAÏCITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES.

... SUGGÉRER DES PERSPECTIVES



LES INTERVENANTS

Mme Chloé VANTORRE
Juriste Droit public

Mme Marie-Gabrielle PERNICENI
inspectrice de l'Education Nationale
Référént Laïcité Académie de Clermont-Fd

M. Jean-Emmanuel DUMOULIN
Professeur d'Histoire

M. Dominique JARLIER
Maire de Rochefort Montagne

M. Jean-Claude MONTAGNE
MILITANT ASSOCIATIF ET SYNDICAL
DDEN

et FAL du Puy de Dôme

